Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20251216-2025-096-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

ANDREZIEUX-BOUTHEON l'envol

Numéro : 2025-096
Codification acte : 7.1

DELIBERATION

Objet : Budget annexe « Parc des Forges » 2026

Le 15 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire
Nombre de membres en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Stéphane FAVEYRIAL, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Monsieur Pascal GALONNET à Monsieur Carl INCORVAIA, Madame Isabelle BOIS à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur François DRIOL, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA, Monsieur Ferat AKBAL à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle le traité de concession conclu avec Cap Métropole pour une période de 9 ans visant l'aménagement du site Barriol-Dallière dont l'emprise s'étend sur un périmètre d'environ 9ha.
Il précise que, sur la base d'une hypothèse haute et avant que ne soit conduite une importante phase de concertation, le montant total des dépenses de l'opération est estimé à 18 254 000 € HT desquels devront être déduites les recettes liées à la mise en œuvre des différents projets. Dans cette hypothèse, à la remise des ouvrages, la participation de la ville d'Andrézieux-Bouthéon, le concédant, au coût de l'opération est estimée à un montant prévisionnel de 13 555 000 € HT.

Il explique que des aménagements transitoires ont été mis en œuvre dès l'été 2025 et des actions opérationnelles seront initiées dès 2026 (déconstruction du Forum pour mettre en œuvre un programme immobilier à l'issue d'un appel à projet) à travers une clause de revoyure intégrée au contrat et permettant à la nouvelle équipe municipale issue du scrutin de mars 2026, de réinterroger le projet au regard de ses priorités, des orientations faisant suite à la large concertation et des capacités budgétaires de la collectivité.

Il indique que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « Finances et Personnel » le 11 décembre 2025.

Il ajoute qu'un exemplaire de la maquette budgétaire 2026 accompagné de ses annexes, a été adressé par voie dématérialisée, à chaque membre du conseil municipal, le 2 décembre 2025, conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation et de la maquette budgétaire communiqués aux membres de l'Assemblée, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** le budget annexe « Parc des Forges » 2026 **:**
  - **pour la section de fonctionnement :**
    - le montant des recettes à **0 €**
    - le montant des dépenses à **0 €**
  - **pour la section d'investissement :**
    - le montant des recettes à **1 100 000 €**
    - le montant des dépenses à **1 100 000 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 décembre 2025

Le Maire,
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE